



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISSION DE COOPÉRATION ET D'ÉCHANGE ENTRE L'ANRT ET L'ARMD

Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale et de l'échange d'expertises entre autorités de régulation, une délégation de l'Autorité de Régulation Multisectorielle de Djibouti (ARMD) effectue une mission de travail à Rabat, au Maroc, du 18 au 22 mai 2026, auprès de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), autorité en charge de la régulation des télécommunications au Maroc.

Cette mission officielle, reçue par le Directeur Général de l'ANRT, Az-El-Arabe Hassibi, témoigne de la volonté commune des deux institutions de consolider leurs relations de coopération et de développer des échanges techniques sur des sujets d'intérêt partagé. La délégation de l'ARMD est composée de :

- Mme Mouna Abdillah Omar, Directrice Générale Adjointe ;
- Mme Oubah Abdi Hassan, Directrice Juridique et de la Coopération P.I ;
- M. Mohamed Habib Daoud, Directeur des Télécommunications et des TICs ;
- M. Farah Ahmed Guedi, Directeur de l'Économie, de la Concurrence et des Marchés.

Au cours de cette visite, les deux autorités examineront plusieurs thématiques relatives à la régulation des télécommunications, au partage des meilleures pratiques internationales ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles.



Cette rencontre sera également marquée par la signature d'une convention de coopération entre l'ANRT et l'ARMD, destinée à établir un cadre structuré de collaboration dans les domaines relatifs à la régulation du secteur des télécommunications et des TICs.

Cette mission s'inscrit dans la stratégie de l'ARMD visant à renforcer ses partenariats avec des institutions de référence à l'échelle internationale afin de consolider son expertise et d'accompagner efficacement le développement des secteurs des télécommunications et de l'énergie en République de Djibouti. À travers cette coopération avec l'ANRT, l'ARMD réaffirme son engagement à promouvoir une régulation adaptée aux enjeux actuels.